



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

COVID-19

La FAE prend des mesures préventives

Montréal, le 16 mars 2020 – En raison de la propagation de la COVID-19 au Québec ainsi que des mesures gouvernementales annoncées par le premier ministre François Legault, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) prend des mesures préventives.

Tout d'abord, à la demande du président du Conseil du trésor, Christian Dubé, la FAE accepte de suspendre les rencontres des tables de négociation sectorielle et intersectorielle jusqu'au 5 avril 2020. D'ici là, le comité de négociation de la FAE poursuivra ses travaux. La décision a été confirmée ce matin, à la suite d'une conférence téléphonique qui réunissait les présidences des syndicats affiliés à la FAE. « La situation exige que nous répondions à l'appel du gouvernement et que nous posions, comme organisation, les gestes qui permettront de ralentir la progression du virus. La santé de toutes les citoyennes et de tous les citoyens constitue une responsabilité individuelle et collective. De plus, la FAE tient à souligner, encore une fois, le travail des personnels du réseau de la santé, mais aussi de l'éducation et des services essentiels, qui assurent des services à la population », a tenu à souligner le président de la FAE, Sylvain Mallette.

Suspension d'activités et événements organisés par la FAE

La FAE suspend, jusqu'à nouvel ordre, plusieurs activités et événements auxquels des enseignantes et enseignants étaient invités à participer :

- Toutes les réunions des comités et des groupes de travail de la FAE;
- Les instances fédératives, soit les réunions du Conseil fédératif (CF) et du Conseil fédératif de négociation (CFN);
- La réunion extraordinaire du Congrès, qui devait se tenir le 17 avril 2020, à Laval;
- Les activités locales organisées par les syndicats affiliés à la FAE, qui devaient se tenir le 31 mars 2020 et qui marquaient la fin du contrat de travail des enseignantes et enseignants;
- La participation de la FAE aux manifestations intersyndicales, aussi prévues le 31 mars 2020;
- Les activités de mobilisation et de visibilité organisées dans le cadre de la phase I du plan d'action concernant la négociation nationale;
- La consultation visant la phase II du plan d'action concernant la négociation nationale;
- Les activités de mobilisation et de visibilité organisées dans le cadre du plan d'action et de lutte à la réforme Roberge;
- La remise des prix du concours *La persévérance a aussi un visage*, prévue le 2 avril 2020.

Tous les échéanciers associés à ces événements seront revus et approuvés ultérieurement par les instances appropriées, le cas échéant.

De plus, la consultation en ligne menée quant à la composition de la classe est prolongée pour une période indéterminée, tout comme les concours *Tous héros et défenseurs de la diversité* et *La grande rédaction* organisés dans le cadre du mouvement *héros*.

La FAE participera demain à une conférence téléphonique qui traitera de la question de l'arbitrage des griefs. Les syndicats locaux, à qui le contrat de travail reconnaît d'importantes responsabilités, seront informés des mesures qui permettront de protéger les droits des enseignantes et enseignants pour qui des griefs ont été déposés ou doivent l'être.

Grâce à son comité de vigilance, la FAE continue de suivre quotidiennement l'évolution de la situation afin d'assurer la santé et le bien-être de ses membres. Elle est en soutien à ses syndicats affiliés, qui continuent d'offrir des services aux enseignantes et enseignants durant cette période difficile. En ce sens, la FAE invite les profs à communiquer avec leur syndicat local pour toute question concernant leur contrat de travail. De plus, la FAE continuera de diffuser de l'information sur son site au www.lafae.qc.ca/covid-19 ainsi que sur sa page Facebook au www.facebook.com/lafae.qc.ca

Enfin, la FAE rappelle aux enseignantes et enseignants que pour toute question concernant leur santé ou celle de leurs proches, le gouvernement invite la population à téléphoner au 1 877-644-4545 ou à visiter le www.quebec.ca

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514-603-2290 ou à mj.nantel@lafae.qc.ca